

Manifeste de l'association Paheko

Un projet engagé

Nous faisons le constat que de nombreuses organisations, associations et collectifs ont recours à des outils appartenant à des entreprises capitalistes qui détruisent l'environnement, la démocratie, la solidarité et la vie collective. Nous ne devons pas laisser faire l'idée selon laquelle il est plus simple et moins cher de baisser les bras et confier les données personnelles à des entreprises qui les utilisent pour détruire nos vies, nous surveiller et consommer notre attention à des fins lucratives et politiques.

Paheko est un projet engagé et militant, assurément politique, visant à émanciper les associations, syndicats, et autres organisations des logiciels et services propriétaires et commerciaux.

Des outils informatiques émancipateurs

Paheko fournit les outils et l'accompagnement permettant la maîtrise de leur informatique et particulièrement des données de leurs membres.

Pour ce faire, il soutient et contribue au développement de logiciels libres, dont le code source est ouvert, transparent, modifiable, et redistribuable. Ce soutien peut prendre une forme financière, intellectuelle et matérielle.

Paheko peut fournir des services permettant aux structures et particuliers de gagner leur indépendance numérique, mais doit d'abord soutenir les initiatives d'autres structures non commerciales.

Paheko se veut être un projet décentralisé, dans le sens où la communauté des utilisatrices et utilisateurs de ses outils ne doit pas dépendre de la structure associative de Paheko seule pour prendre ces derniers en main. Paheko doit favoriser et encourager les échanges et l'autonomie des utilisatrices et utilisateurs.

Une équipe stable et compétente

On constate que souvent dans les associations militantes, les bénévoles s'épuisent, notamment par la difficulté à concilier engagement associatif et obligations professionnelles.

Nous souhaitons améliorer ce point en permettant la rémunération des membres administratrices et administrateurs, pour apporter un peu plus de sérénité et permettre un investissement sur le temps long, en restant dans le cadre légal toléré par l'administration fiscale.

Cette rémunération n'est pas un salaire mais est liée à la présence au sein du Conseil d'Administration et à l'investissement personnel dans l'administration et les activités de l'association.